



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 12/04/2024

Séance du 04 avril 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°3), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à partir de la question n°3), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°32), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à partir de la question n°3), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°17 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°2), M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

M. Yannick POUJET

Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Philippe CREMER, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, Mme Pascale BILLEREY à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Philippe CREMER à Mme Elise AEBISCHER, M. Cyril DEVESA à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n°31 incluse), M. Christophe LIME à M. André TERZO (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, Mme Françoise PRESSE à Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI (à partir de la question n°18), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Annaïck CHAUVET

OBJET : 15 - Bibliothèques - Acquisition de livres imprimés - Autorisation de signature de l'accord-cadre

Délibération n° 007495

Bibliothèques - Acquisition de livres imprimés - Autorisation de signature de l'accord-cadre

Rapporteur : Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 3	20/03/2024	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature de l'accord-cadre de fournitures de livres imprimés pour les bibliothèques municipales de Besançon, avec les prestataires qui auront été retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

I – Contexte

La Ville de Besançon offre un service de prêt de livres gratuit dans les bibliothèques municipales.

En 2023, le nombre d'adhérents actifs (nombre de personnes ayant effectué au moins un prêt au cours de l'année) sur l'année s'élève à 15 640.

Soucieuses d'offrir aux usagers un choix de qualité, les bibliothèques municipales renouvellent sans cesse le stock d'ouvrages qu'elles proposent au prêt, permettant ainsi aux lecteurs de nombreuses découvertes et nouveautés.

Pour procéder à ces achats, il est nécessaire de passer un marché public.

II - Caractéristiques du marché

La Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole souhaitent engager une procédure de marché public pour l'acquisition de livres imprimés pour les bibliothèques municipales de la Ville de Besançon. La consultation sera effectuée dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique avec les deux collectivités précitées. Le coordonnateur du groupement de commandes sera la Ville de Besançon. Elle aura en charge de signer, notifier et exécuter l'accord-cadre au nom de l'ensemble des membres du groupement.

La procédure utilisée sera celle de l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'accord-cadre mono-attributaire avec montant maximum sera passé en application des articles L.2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commandes. Il sera passé sans montant minimum et avec un montant maximum par lot.

Il est prévu une première période de l'accord-cadre du 27/10/2024 au 31/12/2025, renouvelable deux fois pour une période d'un an.

L'accord cadre sera décomposé en 4 lots :

Lots	Désignation	Maximum HT/an
1	Fiction adulte	120 000 €
2	Fiction jeunesse	120 000 €
3	BD	70 000 €
4	Documentaires généraux et comtois	150 000 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec les attributaires qui seront retenus par la Commission d'Appel d'Offres pour les lots 1, 2 et 4 (le lot 3 entre dans le champ de la délégation accordée à Madame la Maire le 20 mai 2021).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



M. Yannick POUJET,
Adjoint

Anne VIGNOT